

**MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

**DECLARATION DU
GOUVERNEMENT
A L'OCCASION DE LA JOURNEE
MONDIALE DU REFUGIE
ABIDJAN, LE 20 JUIN 2009**

- **Chers Compatriotes,**
- **Chers Amis de la Côte d'Ivoire,**

La Côte d'Ivoire, à l'instar de la Communauté internationale, célébrera demain samedi 20 juin 2009, la Journée Mondiale du Réfugié.

Instituée le 4 décembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette Journée est l'occasion pour chacun de nous, de saluer le courage inébranlable de ces millions d'hommes et de femmes en quête d'asile et à la recherche d'un toit à travers le monde.

Cette année, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a choisi de célébrer cet évènement sous le thème : « **Les réfugiés, des personnes aux besoins réels** ».

Ce thème interpelle, au plan national, notre conscience et notre sens de la solidarité face à la tragédie que connaissent au quotidien ces hommes, ces femmes et ces enfants vivant pour la plupart dans des villes situées à la frontière Ouest de notre pays même si aujourd'hui, on les retrouve de plus en plus dans les villes du Sud et du Centre.

Ces personnes vulnérables, sans revenus et sans emplois, sont parfois exposées aux effets néfastes de la conjoncture économique difficile, de même qu'elles font face à l'insécurité grandissante des quartiers précaires où elles habitent.

Leurs souffrances et leur désespoir prennent une tournure encore plus dramatique lorsque leurs différents pays d'adoption connaissent eux aussi des difficultés de tous ordres.

Dès lors, toutes les formes de protection auxquelles elles ont droit au titre des Conventions internationales, notamment le droit à la protection juridique, le droit à un abri décent, à la santé et à l'éducation, ne peuvent être pleinement assurées.

➤ **Chers Compatriotes,**

Le thème de cette année, « **Les réfugiés, des personnes aux besoins réels** », apparaît à cet égard comme un vibrant plaidoyer en direction de tous nos partenaires, et une sensibilisation accrue de l'opinion publique nationale et internationale, en vue de parvenir à une meilleure compréhension de la situation des réfugiés.

➤ **Chers Compatriotes,**

Aborder la question des besoins des réfugiés, c'est aussi dresser le bilan des actions de protection et d'assistance initiées par les organisations humanitaires en faveur des personnes en détresse.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les programmes d'assistance mis en œuvre avec l'appui de la Représentation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dans notre pays ont largement contribué à apaiser leurs souffrances et à leur redonner espoir.

De même, plusieurs opérations ont été organisées pour le rapatriement volontaire de certaines personnes désireuses de reconstruire leur vie dans leur pays d'origine tandis que d'autres ont bénéficié de programmes de réinstallation en Côte d'Ivoire.

➤ **Chers Compatriotes,**

La Côte d'Ivoire reste fidèle à sa tradition de terre d'asile et de pays d'hospitalité.

L'absence, sur notre territoire, de camps de réfugiés et l'intégration de fait dans la société ivoirienne de ces populations vulnérables, témoignent, à cet égard, de la volonté des plus hautes Autorités ivoiriennes de garantir à

ces personnes, des conditions nécessaires à leur épanouissement.

Aujourd'hui, il est de plus en plus question d'associer plus de 24.000 réfugiés libériens et les populations d'accueil, à la mise en œuvre du programme d'intégration locale conçu par le Gouvernement, en vue d'en garantir le succès.

En effet, l'intégration locale apparaît de loin, comme l'une des réponses les mieux adaptées aux problèmes que rencontrent les réfugiés en Afrique. Dans chacune de ses composantes, ce programme connaît des avancées significatives.

Ainsi, au plan juridique, les efforts du Gouvernement et du HCR ont abouti à la délivrance de plus de 10.000 cartes d'identité de réfugié. Par ailleurs, une procédure spéciale de naturalisation est en cours d'élaboration afin d'examiner les requêtes soumises par les réfugiés désireux d'acquérir la nationalité ivoirienne, conformément à

l'article 34 de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

Au plan socio-économique et culturel, le financement d'activités génératrices de revenus dans le District d'Abidjan et à l'ouest du pays, permettra, à court et moyen termes, de faire des réfugiés de véritables agents de développement.

C'est le lieu de remercier, au nom du Gouvernement, toutes les Organisations humanitaires, nationales et internationales, qui oeuvrent quotidiennement et inlassablement pour apporter réconfort et soulagement à ces populations aux « besoins réels », comme l'indique le thème de cette année.

➤ **Chers Compatriotes,**

➤ **Chers Amis de la Côte d'Ivoire,**

En dépit des nombreux efforts du Gouvernement, beaucoup reste encore à faire, car l'insuffisance des moyens financiers

et matériels, entrave considérablement la concrétisation de certains programmes.

Il s'agit, entre autres, de la prévention de l'apatridie et du rapatriement volontaire de tous nos compatriotes réfugiés dans des pays de la sous région.

Cependant, quelles que soient l'ampleur de ces défis et les difficultés liées à la gestion quotidienne des réfugiés, la Côte d'Ivoire notre pays, continuera à respecter ses engagements internationaux, qui constituent un devoir : celui d'offrir asile et protection à toute personne fuyant son pays du fait de la guerre ou de la persécution.

➤ **Chers Compatriotes,**

➤ **Chers Amis de la Côte d'Ivoire,**

Que cette 9^{ème} édition de la Journée Mondiale du Réfugié éveille notre sens de solidarité et de générosité à l'égard de ces frères et sœurs en quête de plus d'amour et de chaleur humaine.

Je vous remercie.